



AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL 27 MAI 2025

EXTRAORDINARY COUNCIL SITTING MAY 27, 2025

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN THAT

1. Le conseil tiendra une session extraordinaire le 27 mai 2025 à 17 h 30 à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.
2. L'ordre du jour portera sur les sujets suivants :
 - Adoption du projet de règlement numéro 1336-25 - Règlement concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux
 - Demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains pour le projet d'aménagement du sentier à l'ouest de l'autoroute 5 – phase 2
 - Dérogation mineure - Marge avant pour la construction d'un abri d'auto – 15, chemin des Castors – District électoral 6
 - Adoption du premier projet de règlement numéro 1329-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modification de la limite entre les zones RES-CV-13 et RES-CV-15, les usages autorisés et modifications aux grilles de spécifications RES-CV-13 et RES-CV-15
3. Le présent avis est donné conformément au code municipal.

1. Council will hold an extraordinary sitting May 27, 2025, at 5:30 p.m. in the Council chambers of the MRC des Collines-de-l'Outaouais.
2. The agenda will cover the following items :
 - Adoption of the draft by-law number 1336-25 – By-law concerning the imposition of a contribution intended to finance all or part of expenses related to the addition, expansion or modification of municipal infrastructures or equipment
 - Grant application to *ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec* for the *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* for the phase 2 of the trail west of Highway 5 project
 - Minor exemption – Front setback to build a carport – 15 chemin des Castors – Electoral district 6
 - Adoption of the first draft by-law number 1329-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Modification of the boundary between zones RES-CV-13 and RES-CV-15, authorized uses and modifications to specification grids RES-CV-13 and RES-CV-15
3. This notice is given in accordance with the Municipal Code.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC
ce 23^e jour du mois de mai 2025.

GIVEN IN CHELSEA, QUEBEC
on this 23rd day of the month of May, 2025.



Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et Greffière-trésorière / Director General and Registrar-Treasurer